

# MÉMOIRE

## Les Marocains embarquent avec Tarik Essalama

*Les statistiques sont là pour le prouver : Les routes marocaines fauchent quotidiennement la vie d'une dizaine de personnes. En octobre 2009, Tarik Mendili, un montréalais d'origine marocaine rejoint ces statistiques macabres quand il fut renversé par un chauffard, et oh ironie, homme de loi par dessus le marché !*

**A**hmed Mendili, le père de la victime, a décidé d'agir au lieu d'accepter le fait accompli et de céder au désespoir. Il créa une fondation qu'il a baptisée: Tarik Assalama, afin que la mort de tous les Tarik ne reste plus une simple statistique, mais contribue à réveiller les consciences endormies !

Profitant de la journée nationale de la sécurité routière organisée le 18 février dernier à Marrakech sous le thème `` *Respectons le code, respectons la vie* `` , M. Mendili a pris son bâton de pèlerin et est allé participer à cette manifestation où il a pu rencontrer le Ministre de l'équipement et des transports, M. Karim Ghallab qui en est le principal acteur et cordonnateur.

M. Ghallab fut très ému quand M. Mendili lui a exposé les circonstances tragiques de la mort de son fils Tarik, suite au non respect du code de la route par un homme de loi, avocat de profession qui, en brûlant un feu rouge sans prêter attention aux passants, a heurté mortellement la victime en plein centre de Casablanca !

Quand M. Mendili a parlé de la fondation qui opère aussi bien au Maroc qu'au Canada, et quand il a exposé ses objectifs à court, moyen et long terme, quant à sensibiliser et contribuer à la prévention des accidents de la circulation au Maroc, le Ministre a laissé entendre qu'il adhère avec grande conviction à cette cause.

Ce qui se comprend aisément car l'action de la fondation s'inscrit bien dans le cadre du nouveau code de la route âprement défendu par M. Ghallab contre une opposition virulente, notamment de la part des grands transporteurs des voyageurs et des marchandises.

Rappelons que ce nouveau code de la route constitue un cadre juridique de référence visant la réforme et la modernisation des dispositions réglementaires pour lutter contre le fléau des accidents de la circulation.

C'est une loi résolument tournée vers l'avenir qui intègre les nouveautés liées à la mobilité et à la circulation en termes de technologie, d'éducation et de coercition. Ce grand chantier de réforme a pour objectif de clarifier les droits et les devoirs des usagers de la route et la promotion d'une culture qui prône l'usage sûr et responsable de l'espace routier.

Le nouveau code de la route est un code ambitieux qui traduit la volonté collective de l'ensemble des acteurs concernés et des composantes de la société civile d'assurer les conditions favorables pour préserver la vie des citoyens lors de l'usage de la voie publique.

Il constitue également une véritable initiative nationale dont la finalité est d'ancrer les valeurs de civisme, de citoyenneté, de cohabitation de paix sociale et ce, dans un cadre législatif moderne garantissant le droit des individus et de la communauté à la vie et à la sécurité des déplacements.

Les principales dispositions du nouveau code de la route s'articulent autour des éléments suivants :



Feu Tarik MENDILI  
(1977 - 2009)

La vie est belle  
Je me tue à vous le dire  
dit la fleur  
et elle meurt

Jacques PREVERT

- Permis de conduire à points;
- Amendes transactionnelles et Forfaitaires ( ATF );
- Mise à niveau du contrôle routier;
- Prévention de la corruption et des droits des citoyens;
- Réprimande de l'alcool au volant;
- Responsabilités et peines privatives de liberté en cas d'accidents;
- Conduite professionnelle;
- Mise à niveau du contrôle techniques des véhicules;
- Mise à niveau de l'enseignement de la conduite.

Outre M. Ghallab, M. Mendili a rencontré M. Mohammed Aneur, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine à l'étranger ainsi que M. Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Les deux responsables marocains ont tous deux exprimé leur appui et leur soutien à cette initiative dont les

résultats ne peuvent qu'être bénéfiques compte tenu du plan d'action établi à cet effet.

M. Mendili a également profité de son séjour au Maroc pour nouer le contact avec des organismes, des associations et des hommes d'affaires, politiques et de la culture qui se sont joints à la fondation Tarik Assalama pour la soutenir et l'appuyer dans ses actions.

A cet effet, M. Mendili tient à remercier M. Abderrahmane Ouardane, de l'association des artistes peintres du Maroc, le journal Arkane, l'acteur Hicham Bahloul, Hadj Youness, M. Mohamed Bennis, ainsi que tous ceux et celles qui l'ont encouragé à aller de l'avant avec ce projet philanthropique.

Il tient aussi à exprimer toute sa reconnaissance et sa gratitude à M. Brahim Ounir, directeur du Cabinet de M. le ministre Aneur qui lui a tant facilité les contacts avec d'autres départements ministériels.

AEF

### Le ministre Kenney annonce une ressource en ligne plus complète pour aider les nouveaux arrivants

OTTAWA, ONTARIO--(Marketwire - 1 mars 2010) - Les nouveaux arrivants accomplissent de nombreuses démarches pour se tailler une place au Canada, qu'il s'agisse de trouver de l'information sur la façon de lancer une nouvelle entreprise ou d'ouvrir un compte bancaire. Ils disposent maintenant d'une nouvelle ressource sur Internet pour les aider à obtenir rapidement et facilement des renseignements non seulement sur les services offerts par le gouvernement, mais aussi sur les services d'établissement fournis au sein de leurs collectivités, a annoncé aujourd'hui Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Cette ressource est également facile à trouver au <http://servicespourlesnouveauxarrivants.cic.gc.ca/>.

" Cette ressource de services pour les nouveaux arrivants a été développée pour aider ces derniers à trouver les services utiles à leur réussite et qui sont offerts par le secteur privé et le gouvernement. Grâce à cette ressource, les nouveaux arrivants trouveront facilement les nombreux services qui leur sont destinés; on peut apprendre par exemple comment acheter une première maison ", a expliqué le ministre Kenney. " Cela ne peut qu'accroître leurs chances de bien s'intégrer dans leurs nouvelles collectivités, ce qui est un but important pour le Canada. "

La ressource de services pour les nouveaux arrivants aide ces derniers à trouver des services d'établissement au sein de leur collectivité ainsi que toute une gamme d'autres services offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les nouveaux arrivants pourront envoyer par courriel les résultats de leurs recherches à eux-mêmes, aux membres de leurs familles ou à d'autres nouveaux arrivants, ce qui les aidera à faire le suivi des résultats de leurs recherches. La ressource sera mise à jour et enrichie régulièrement afin que les renseignements qui s'y trouvent répondent aux questions que les nouveaux arrivants se poseront probablement à leur arrivée au Canada.

Les services d'établissement constituent une partie essentielle du programme d'immigration du gouvernement fédéral. CIC finance un certain nombre de services, dont la formation linguistique, une aide relative à l'emploi et des orientations vers les services communautaires afin d'aider les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer dans la société canadienne et à s'y adapter. Ces services sont fournis en partenariat avec les provinces, les territoires et des organisations communautaires. Depuis 2006, le gouvernement du Canada a triplé le financement de soutien aux services d'établissement, financement qui, auparavant, avait été gelé pendant des années.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de CIC, veuillez visiter [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca).